

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

HANNIBAL LEASE

Siège social : Rue du Lac Léman, immeuble Hannibal Lease, Les Berges du Lac 1053

La société Hannibal Lease publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 30 avril 2025. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux Comptes M. Said MALLEK et M. Tarek SAHLI.

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2024 (exprimé en dinar tunisien)

		31 Décembre 2024	31 Décembre 2023 Retraité	31 Décembre 2023 Publié
ACTIFS				
	<u>Notes</u>			
Liquidités et équivalents de liquidités	5	22 051 036	14 015 960	14 015 960
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	6	612 474 051	540 383 345	540 383 345
Créances sur la clientèle, autres opérations	7	5 139 326	4 419 288 (*)	-
Portefeuille-titres de placement	8	5 610 100	21 292 875	21 292 875
Portefeuille d'investissement	9	11 063 389	5 081 132	5 081 132
Titres mis en équivalence		-	3 325 146	3 325 146
Valeurs Immobilisées	10	87 464 085	77 459 695	77 459 695
Autres actifs	11	10 435 861	8 419 402 (*)	12 838 690
TOTAL DES ACTIFS		754 237 848	674 396 843	674 396 843
PASSIFS				
	<u>Notes</u>			
Concours bancaires	12	361 867	63 237	63 237
Dettes envers la clientèle	13	10 652 490	6 965 868 (*)	6 875 304
Emprunts et dettes rattachées	14	527 700 766	474 927 209	474 927 209
Fournisseurs et comptes rattachés	15	86 533 254	70 819 265	70 819 265
Autres passifs	16	11 684 725	14 280 509 (*)	14 371 074
TOTAL DES PASSIFS		636 933 102	567 056 088	567 056 088
INTERETS MINORITAIRES	17	17 401 915	15 921 084	15 921 084
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		55 000 000	55 000 000	55 000 000
Réserves		16 465 761	12 952 974	12 952 974
Actions propres		-	(404 890)	(404 890)
Résultats reportés consolidés		15 798 625	10 806 502	10 806 502
Résultat consolidé		12 638 444	13 065 086	13 065 086
Total des capitaux propres	18	99 902 831	91 419 671	91 419 671
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		754 237 848	674 396 843	674 396 843

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 4-4)

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 31 Décembre 2024
(Exprimé en dinars)

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
ENGAGEMENTS DONNES	146 721 006	127 552 217
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	31 673 563	26 850 055
Garanties réelles	18 980 000	15 980 000
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	96 067 443	84 722 162
ENGAGEMENTS RECUS	665 090 416	610 411 730
Cautions Reçues	469 153 449	495 032 433
Avals reçus	58 823 990	-
Garanties Reçues	6 291 188	970 000
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	130 821 789	114 409 297
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	71 880 000	11 200 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	71 880 000	11 000 000
Effets escomptés sur la clientèle	-	200 000

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	19	82 833 740	76 780 921
Revenus des opérations de location longue durée	20	15 247 537	14 058 493
Revenus des opérations de location opérationnel	21	7 933 299	7 364 768
Intérêts et charges assimilées	22	(48 460 500)	(44 525 049)
Coût des opérations de location longue durée	23	(9 348 299)	(8 239 153)
Coût des opérations de location opérationnelle	24	(880 952)	(814 356)
Produits des placements	25	1 028 303	1 319 500
Autres produits d'exploitation	26	484 793	274 491
Produits nets		<u>48 837 921</u>	<u>46 219 616</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	27	15 159 043	14 115 519
Dotations aux amortissements	28	3 365 702	3 309 703
Autres charges d'exploitation	29	5 850 823	5 508 772
Total des charges d'exploitation		<u>24 375 569</u>	<u>22 933 994</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u>24 462 353</u>	<u>23 285 622</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	30	1 804 703	1 463 665
Dotations nettes aux autres provisions	31	876 317	62 777
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>21 781 333</u>	<u>21 759 180</u>
Autres pertes ordinaires	32	(8 934)	(141 325)
Autres gains ordinaires	33	194 719	204 558
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES AVANT IMPOT		<u>21 967 118</u>	<u>21 822 413</u>
Impôts sur les bénéfices		(6 573 540)	(6 156 609)
Contribution sociale de solidarité		(714 136)	(768 528)
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES APRES IMPOT		<u>14 679 443</u>	<u>14 897 276</u>
Contribution conjoncturelle		(543 789)	(617 057)
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		<u>14 135 653</u>	<u>14 280 220</u>
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		-	82 255
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		<u>14 135 653</u>	<u>14 362 475</u>
Part revenant aux intérêts minoritaires	17	(1 497 209)	(1 297 389)
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		<u>12 638 444</u>	<u>13 065 086</u>
Résultat par action		1,152	1,196

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	34	484 505 025	456 506 282
Décaissements pour financement de contrats de leasing	35	(426 045 629)	(405 479 177)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	36	(25 138 230)	(22 763 020)
Intérêts payés	37	(49 155 108)	(43 326 072)
Impôts et taxes payés	38	(22 799 305)	(15 421 247)
Autres flux liés à l'exploitation		16 718 086	8 245 448
		<u>(21 915 162)</u>	<u>(22 237 786)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	39	(8 108 865)	(8 519 711)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	40	5 516 114	6 324 405
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	41	(3 000 012)	(3 000 020)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		-	693 065
		<u>(5 592 763)</u>	<u>(4 502 261)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements suite à la cession d'actions propres		407 169	-
Dividendes et autres distributions	42	(4 546 754)	(3 433 590)
Encaissements provenant des emprunts	14	334 570 000	340 046 958
Remboursements d'emprunts	14	(295 186 043)	(314 403 803)
		<u>35 244 372</u>	<u>22 209 565</u>
Variation de trésorerie			
		<u>7 736 446</u>	<u>(4 530 481)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	5 et 12	13 952 723	18 483 204
Trésorerie à la clôture de l'exercice	5 et 12	21 689 169	13 952 723

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION CONSOLIDE
(exprimé en dinars)

PRODUITS			CHARGES			SOLDES		
	Décembre	Décembre		Décembre	Décembre		Décembre	Décembre
	2024	2023		2024	2023		2024	2023
Intérêts de leasing	80 220 602	73 054 193	Intérêts et charges assimilés	48 460 500	44 525 049			
Revenu des opérations de location longue durée	15 247 537	14 058 493						
Revenus des opérations de location opérationnel	7 933 299	7 364 768	Coût des opérations de location opérationnelle	880 952	814 356			
Intérêts de retard	1 892 860	2 286 678	Coût des opérations de location longue durée	9 348 299	8 239 153			
Variation des produits réservés	(992 188)	(334 671)						
Produits accessoires	1 712 467	1 774 721						
Autres produits d'exploitation	484 793	274 491						
Intérêts et produits assimilés de leasing	106 499 370	98 478 673	<u>Total des intérêts et charges assimilés</u>	58 689 751	53 578 557	<u>Marge commerciale (PNB)</u>	47 809 619	44 900 116
Marge commerciale (PNB)	47 809 619	44 900 116	Autres charges d'exploitation	5 130 832	4 839 490			
<u>Sous total</u>	47 809 619	44 900 116		5 130 832	4 839 490	<u>Valeur Ajoutée brute</u>	42 678 787	40 060 626
Valeur Ajoutée brute	42 678 787	40 060 626	Impôts et taxes	719 991	669 282			
Produits des placements	1 028 303	1 319 500	Charges de personnel	15 159 043	14 115 519			
<u>Sous total</u>	43 707 089	41 380 126	<u>Sous total</u>	15 879 034	14 784 801	<u>Excédent brut d'exploitation</u>	27 828 055	26 595 325
Excédent brut d'exploitation	27 828 055	26 595 325	Dotations aux amortissements et aux résorptions	3 365 702	3 309 703			
Reprises sur provisions :			Dotations aux provisions :					
- Suite au recouvrement des créances	5 543 748	8 141 048	- Pour dépréciation des créances	7 230 457	7 965 733			
- Suite à la radiation de créances	-	5 936 048	- Collectives	312 928	1 203 988			
- des comptes d'actifs	120	2 081	- Pour dépréciation des titres	4 677	55 037			
- Pour dépréciation des actions cotées	121 883	9 906	- Pour risques et charges	560 000	100 000			
- Pour risques et charges	-	439 994	- Pour dépréciation des immobilisations	36 693	-			
- Pour dépréciation des titres de participations	-	127 500	- Pour dépréciation des autres actifs	54 049	47 227			
Encaissement sur créances radiées	227 413	19 859	- Pour dépréciation des titres de participation	342 901	-			
Reprises des agios réservés suite à la radiation de créances	-	420 191	Créances abandonnés et radiés	32 479	6 811 091			
Autres produits ordinaires	194 719	204 558	Autres pertes ordinaires	8 934	581 319			
			Impôts sur les bénéfices	6 573 540	6 156 609			
			Contribution sociale de solidarité	714 136	768 528			
<u>Sous total</u>	33 915 939	41 896 510	<u>Sous total</u>	19 236 497	26 999 233	<u>Résultat courant des sociétés intégrées après impôt</u>	14 679 443	14 897 277
Résultat courant des sociétés intégrées après impôt	14 679 443	14 897 277	Contribution conjoncturelle	543 789	617 057	<u>Résultat net des sociétés intégrées</u>	14 135 653	14 280 220
						Quote part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	-	82 255
						Part revenant aux intérêts minoritaires	(1 497 209)	(1 297 389)
						<u>Résultat net revenant à la société consolidante</u>	12 638 444	13 065 086

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : Présentation du groupe

1.1. Structure juridique des sociétés du groupe

Le groupe « HL » est composé des quatre sociétés suivantes :

- ◆ La société Hannibal Lease « **HL** » a été créée en juillet 2001 et ayant comme objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

Le capital social de la société Hannibal Lease s'élève à la clôture de l'exercice, à la somme de D : 55.000.000 divisé en 11.000.000 actions de D : 5 chacune.

Les titres de la société sont admis à la cote de la bourse depuis juillet 2013.

- ◆ La société « **AMILCAR LLD** » est une société anonyme de droit tunisien constituée en 2010. Elle a pour objet principal la location de voitures.

Le capital social de la société « **AMILCAR LLD** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 1.250.000, divisé en 12.500 actions de D : 100 chacune, totalement libérées.

- ◆ La société « **NIDA** » est une société anonyme de droit tunisien constituée en mai 2007. Elle a pour objet la promotion, le développement et l'hébergement des centres d'appels.

Le capital social de la société « **NIDA** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 24.750.000, divisé en 24.750.000 actions de D : 1 chacune, libérées à hauteur de D : 18.562.500.

1.2. Participations et organigramme du groupe

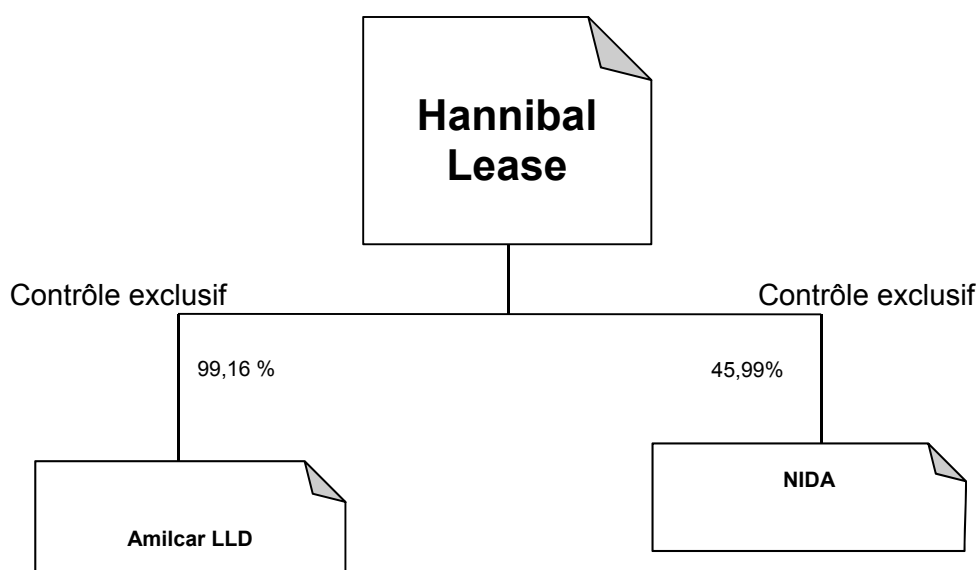
Les participations de la société Hannibal Lease dans les filiales, se détaillent comme suit :

- ✓ Hannibal Lease détient 12.395 titres sur les 12.500 actions formant le capital de la société «**AMILCAR LLD** », soit un pourcentage de participation de 99,16%.
- ✓ Hannibal Lease détient 11.382.653 titres sur les 24.750.000 actions formant le capital de la société « **NIDA** », soit un pourcentage de participation de 45,99%

Périmètre de consolidation

	2024		2023	
	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle
Amilcar LLD	99,16%	99,16%	99,16%	99,16%
Société Immobilière ECHARIFA	-	-	26,56%	26,56%
Société NIDA	45,99%	45,99%	45,99%	45,99%

Organigramme du groupe



Sortie de la Société Immobilière ECHARIFA du périmètre de consolidation

Suite à une augmentation de capital réalisée par la société Immobilière ECHARIFA, la participation du Groupe a été ramenée de 26,56 % à 19 %, entraînant ainsi la perte de l'influence notable sur cette entité.

Hannibal Lease a renoncé à ses Droits Préférentiels de Souscription lors de cette augmentation de capital afin de se conformer à la réglementation en vigueur et notamment l'article 75 de la loi 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers.

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne n°35, la société ne répond plus aux critères de mise en équivalence et a été reclassée en titres de participation.

Note 2 : Méthodes et modalités de consolidation

2.1. Méthode de consolidation

La méthode de consolidation appliquée est déterminée en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par la société Hannibal Lease, ainsi que de son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Société	Degré de contrôle	Méthode retenue
AMILCAR LLD	Contrôle exclusif	Intégration globale
NIDA	Contrôle exclusif	Intégration globale

- Le contrôle exclusif est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

2.2. Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

2.3. Modalités de consolidation

La consolidation des sociétés du groupe est effectuée selon les étapes suivantes :

▪ Traitement des participations dans les entreprises associées

Les participations dans les entreprises associées, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée comme un élément distinct au compte de résultat.

Toute différence, lors de l'acquisition de la participation, entre le coût d'acquisition et la quote-part de chaque investisseur dans les justes valeurs des actifs identifiables nets de l'entreprise associée, est comptabilisée selon la NCT 38.

▪ Intégration des sociétés sous contrôle exclusif

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de sa filiale, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans la filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de la filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net de la filiale consolidée, sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net de la filiale consolidée sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entité mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entité, le groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle.

Les pertes supplémentaires de l'entité associée sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entité.

Les intérêts minoritaires sont présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère. Les intérêts minoritaires dans le résultat du groupe sont

également présentés séparément. Les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée peuvent être supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale.

Cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouvrée.

Toutefois, Hannibal Lease n'est pas solidairement responsable des passifs de ses filiales et n'a aucun engagement en capital d'une entreprise associée pour laquelle elle pourrait être éventuellement responsable.

2.4 : Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition: l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Ecart d'évaluation : l'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.
- Résultats inter-sociétés: les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif ou conjoint ou mise en équivalence sont éliminés respectivement dans leur intégralité ou dans la limite du pourcentage d'intérêt.
- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

2.5 : Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

▪ Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

▪ Elimination des soldes et transactions intra-groupe

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

Note 3 : Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment :

- La norme comptable générale (NCT 1) ;
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés) et la NCT 36 (Participations dans des entreprises associées), et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38).
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et la circulaire n°2018-06 du 5 juin 2018.

Note 4 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

4-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept du capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

4-2 Unité monétaire

Les états financiers d'Hannibal Lease sont libellés en Dinar Tunisien.

4-3 Sommaire des principales méthodes comptables

4-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance. Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

En vertu de la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de Hannibal Lease :

- a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

Hannibal Lease vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

4-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

4-3-2-1 Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites ;

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

4-3-2-2 Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que modifiée par la circulaire n°2025-01 du 29 Janvier 2025, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille.

Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par Hannibal Lease.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie adoptée par Hannibal Lease se présente comme suit :

1. Regroupement des engagements classés A et B1 par groupes homogènes par secteur d'activité :
 - a. Agriculture
 - b. Autres industries
 - c. Autres services y compris les agences de location de voitures
 - d. BTP
 - e. Commerce
 - f. Industries agroalimentaires y compris les oléifacteurs
 - g. Industries mécaniques et électriques
 - h. Industries pharmaceutiques
 - i. Promotion immobilière
 - j. Santé
 - k. Télécom et TIC
 - l. Tourisme y compris les agences de voyage
2. La détermination pour chaque groupe de créances i, d'un taux de migration moyen du groupe sur les années 2017 à 2024 TMM_{gi} (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2025-01) selon la formule suivante :

$$TM_{gi}(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Engagements 0 et 1 de l'année } (N-1) \text{ du groupe } i} \times 100$$

$$TMM_{gi} = \sum_{N=1}^n TM_{gi}(N) / n$$

Avec :

- TM_{gi} (N) : Taux de migration de l'année N du groupe de contreparties i.
- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année (N-1) du groupe i devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année (N).
- Les TM_{gi} (N) doivent être ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais.
- TMM_{gi} : Taux de migration moyen du groupe de contreparties i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMM_{gi}.

Les TM_{gi} ainsi déterminés sont ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais consistant en un comportement exceptionnel d'une ou plusieurs relations ou à un domaine d'activité particulier différent de ceux des autres relations du même secteur.

3. Majoration des taux de migration historiques

Les taux de migration historiques du groupe de contreparties « gi » ont été majorés par les taux « Δgi » déterminés selon une méthode basée sur les écarts types.

L'approche adoptée repose sur une analyse statistique des taux de migration observés sur les sept dernières années, avec exclusion de l'année 2020. Conformément aux principes méthodologiques définis par la BCT, la même logique de classification a été appliquée aux secteurs, en utilisant les écarts types des taux de migration (10 ans) comme base de calcul des majorations, et en appliquant la classification des secteurs en trois catégories :

- Secteurs à haut risque : majoration égale à 3 fois l'écart-type des taux de migration.
- Secteurs à risque moyen : majoration égale à 2 fois l'écart-type des taux de migration.
- Secteurs à faible risque : majoration égale à 1 fois l'écart-type des taux de migration

Les principales bases de cette méthode :

- Alignement avec les recommandations de la BCT en adoptant la même catégorisation des secteurs ; et
- Approche fondée sur des données historiques propres à Hannibal Lease, garantissant une meilleure représentativité des risques réels encourus par notre établissement ainsi que les spécificités du produit leasing ; et
- Prise en compte de la volatilité sectorielle via une mesure statistique objective (écart-type).

Conformément au principe de prudence et dans une logique de cohérence méthodologique, tous les taux recalculés ont été appliqués, qu'ils soient inférieurs ou supérieurs aux taux proposés par la BCT, afin d'assurer :

- Une application cohérente et systématique de la méthodologie à l'ensemble des secteurs sans ajustement subjectif ;
- Une approche prudente et transparente, alignée avec les principes de gestion des risques et de conformité réglementaire.

4. Détermination du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPMgi » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions. La période retenue étant 2017-2024 (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2025-01) :

$$TP_{gi}(N) = \frac{\text{Montant des proviosns sur le Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)} \times 100$$

$$TPM_{gi} = \sum_{N=1}^n TP_{gi}(N) / n$$

Avec :

- TPgi (N) : Taux de provisionnement de l'année N du groupe de contreparties i
- TPMgi : Taux de provisionnement moyen du groupe de contreparties i
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TPMgi

Il est à noter que les TPgi historiques ont été ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais. En effet, les biais sont constitués essentiellement par des relations ayant un comportement exceptionnel au cours de cette année ou un domaine d'activité particulier différent de ceux des autres relations du même secteur.

Par référence aux taux de provisionnement moyen « TPMgi » observés durant la période retenue (2017-2024), HL a retenu des taux de provisionnement désignés « TPRgi » inférieurs aux taux de provisionnement standards édictés au niveau de l'annexe III de la circulaire n°2025-01.

5. Calcul des provisions collectives du groupe i « PC_{gi} », selon la formule suivante :

$$\text{Provision collective du groupe } i : PC_{gi} = \text{Engts } 0 \text{ et } 1_{gi} \times (TMM_{gi} + \Delta_{gi}) \times TPR_{gi}$$

6. Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PC_{gi}.

$$\text{Provision collective globale : Somme des provisions collectives par groupe : } \sum_{i=1}^n PC_{gi}$$

4-3-2-3 Provisions additionnelles :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- ✓ A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- ✓ N : Année d'arrêt des états financiers ;
- ✓ M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

4-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Les intérêts des contrats de location-financement correspondant aux marges financières brutes (intérêts) sont présentés au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Ils sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

4-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

- Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

- Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Les fonds d'amorçage, confiés en gestion pour compte, sont évalués à la clôture de l'exercice à la valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

- Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

4-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage.

Lesdites dettes sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Re" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts étrangers est accordée contre le versement par Hannibal Lease d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

4-3-6 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- Logiciels	33,3%
- Immeuble	4% & 5,0%
- Matériel de transport	20,0%
- Mobilier et matériel de bureau	10,0%
- Matériel informatique	33,3%
- Installations générales	10,0%
- Matériel de Transport à Statut Juridique Particulier	25% & 33%
- Autres matériels	10,0%

4-3-7 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères :

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change en résultant sont comptabilisées, conformément à la norme 15 relatives aux opérations en monnaie étrangères, dans les comptes de résultat de l'exercice.

4-3-8 Taxe sur la valeur ajoutée :

Les charges et les produits sont comptabilisés en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée aux sociétés du groupe est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoit que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

4-3-9 Impôt différé

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

4-4 Changement dans les méthodes de présentation

Au 31 décembre 2024, il a été décidé, pour des besoins de comparabilité, de procéder aux retraitements suivants sur les données comparatives au 31 décembre :

Rubrique retraitée	Montant du retraitement au 31/12/2023	Commentaires
Créances sur la clientèle, autres opérations	4 419 288	Reclassement des créances sur la clientèle de Amilcar LLD et NIDA, figurant initialement au niveau des autres actifs, sous une rubrique distincte.
Autres actifs	(4 419 288)	Reclassement des créances sur la clientèle de Amilcar LLD et NIDA, figurant initialement au niveau des autres actifs, sous une rubrique distincte.
Dettes envers la clientèle	90 565	Reclassement des avances reçus de la clientèle de Amilcar LLD et NIDA, figurant initialement au niveau des autres passifs, sous la rubrique des dettes envers la clientèle.
Autres passifs	(90 565)	Reclassement des avances reçus de la clientèle de Amilcar LLD et NIDA, figurant initialement au niveau des autres passifs, sous la rubrique des dettes envers la clientèle.

NOTE 5 : Liquidités et équivalents de liquidités

Ce poste se détaille comme suit :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Banques	22 049 850	14 015 453
- Caisses	1 186	507
Total	22 051 036	14 015 960

NOTE 6 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
Créances sur contrats mis en force	648 419 610	579 173 143
Encours financiers	597 860 209	537 130 826
Impayés	52 812 839	44 785 543
Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnées	458 695	622 318
Intérêts échus différés	(3 027 194)	(3 661 552)
Valeurs à l'encaissement	315 060	296 008
Créances sur contrats en instance de mise en force	13 123 550	7 287 486
Total brut des créances leasing	661 543 160	586 460 629
A déduire couverture		
Provisions pour dépréciation des encours	(7 101 527)	(7 681 203)
Provisions pour dépréciation des impayés	(29 382 687)	(27 116 523)
Provisions collectives	(7 746 274)	(7 433 346)
Provisions additionnelles	(239 636)	(239 415)
Produits réservés	(4 598 985)	(3 606 797)
Total net des créances leasing	612 474 051	540 383 345

6.1 Encours financiers

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2023	544 418 312
Addition de la période	
- Investissements	375 951 266
- Relocations	13 746 830
Retraits de la période	
- Remboursement du capital	(296 293 101)
- Relocations	(12 554 202)
- Cessions à la valeur résiduelle	(366 697)
- Cessions anticipées	(13 918 648)
Solde au 31 décembre 2024	610 983 759

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
<u>Clients ordinaires (1)</u>	20 209 868	17 602 662
Inférieur à 1 mois	7 585 481	6 979 561
Entre 1 à 3 mois	8 183 918	5 464 159
Entre 3 et 6 mois	1 225 455	1 891 430
Entre 6 mois et 1 année	1 119 805	1 831 417
Supérieur à 1 année	2 095 209	1 436 095
<u>Clients litigieux (2)</u>	32 602 971	27 182 880
<u>Total (1)+(2)</u>	52 812 839	44 785 543

6.3 : Analyse et classification des créances sur la clientèle

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B 1	B 2	B 3	B 4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Encours financiers	495 496 645	82 143 654	1 947 201	5 388 905	12 883 803	597 860 209
Impayés	1 866 021	12 762 929	636 136	1 747 892	35 799 863	52 812 839
Contrats en instance de mise en force	13 120 508	3 042	-	-	-	13 123 550
CREANCES LEASING	510 483 174	94 909 625	2 583 336	7 136 797	48 683 665	663 796 599
Avances reçues (*)	(10 187 085)	-	-	(192)	(417 900)	(10 605 178)
ENCOURS GLOBAL	500 296 089	94 909 625	2 583 336	7 136 605	48 265 765	653 191 421
ENGAGEMENTS HORS BILAN	30 698 885	974 678	-	-	-	31 673 563
TOTAL ENGAGEMENTS	530 994 975	95 884 303	2 583 336	7 136 605	48 265 765	684 864 984
Produits réservés	-	-	(110 900)	(786 384)	(3 701 701)	(4 598 985)
Provisions sur encours financiers	-	-	(8 687)	(1 585 041)	(5 507 800)	(7 101 527)
Provisions sur impayés	-	-	(73 211)	(580 864)	(28 728 613)	(29 382 687)
Provisions additionnelles	-	-	-	-	(239 636)	(239 636)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(192 797)	(2 952 289)	(38 177 749)	(41 322 835)
ENGAGEMENTS NETS	530 994 975	95 884 303	2 390 539	4 184 316	10 088 016	643 542 149
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			0,38%	1,04%	7,05%	
			8,47%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2023			8,71%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			7,46%	41,37%	79,10%	
			71,26%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2023			72,84%			

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 7 : Créances sur la clientèle, autres opérations

Cette rubrique se détaille comme suit :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023 (*)
- Clients Amilcar LLD et NIDA SA	5 398 370	4 419 288
<u>Montant brut</u>	<u>5 398 370</u>	<u>4 419 288</u>
A déduire :		
- Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(259 044)	-
<u>Total</u>	<u>5 139 326</u>	<u>4 419 288</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 4-4)

NOTE 8 : Portefeuille-titres de placement

L'analyse du portefeuille-titres de placement se présente comme suit :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Actions cotées	2 197 184	1 458 056
- Certificats de dépôts	3 000 000	20 000 000
- Billets de trésorerie	500 000	-
- Titres SICAV	-	39 109
<u>Total brut</u>	<u>5 697 184</u>	<u>21 497 165</u>
- Provisions pour dépréciation des actions cotées	(87 084)	(204 290)
<u>Total net</u>	<u>5 610 100</u>	<u>21 292 875</u>

Le portefeuille des actions cotées se présente comme suit :

Libellé	Nombre d'action Participation HL	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Total	Cours moyen de décembre	Provision	pourcentage de détention
CARTHAGE CEMENT	79 312	1,000	2,893	229 414	2,184	(56 196)	0,046%
DA SAH	100	0,000	0,278	28	-	-	
TUNIS RE	13 050	5,00	9,518	124 204	7,971	(20 182)	0,087%
Délice Holding	107 500	10,000	13,052	1 403 125	13,052	-	0,196%
ARTES	6 500	5,000	7,647	49 705	7,994	-	0,033%
ASSURANCE MAGHREBIA	2 535	10,000	55,500	140 693	51,277	(10 705)	0,056%
ASSURANCES MAGHREBIA VIE	41 121	1,000	6,080	250 016	6,212	-	0,164%
<u>Total</u>				<u>2 197 184</u>		<u>(87 084)</u>	

NOTE 9 : Portefeuille d'investissement

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Titres immobilisés	11 406 290	5 081 132
<u>Montant brut</u>	<u>11 406 290</u>	<u>5 081 132</u>
A déduire :		
- Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(342 901)	-
<u>Total</u>	<u>11 063 389</u>	<u>5 081 132</u>

Les titres immobilisés s'analysent au 31 Décembre 2024 comme suit :

Emetteur	% détention	Nombre d'actions ou parts sociales	Valeur nominale	Coût unitaire d'acquisition	Montant Total	Provisions	Date de souscription
- Fonds commun de placement MAC Equilibre	1,57%	100	100,000	100,000	10 000	-	2005
- Fonds commun de placement MAC Epargnant	0,18%	100	100,000	100,000	10 000	-	2005
- Fonds commun de placement MAC Croissance	0,52%	108	100,000	102,889	11 112	-	2005-2008
- FCPR TANMYA	1,67%	5 000	100,000	100,000	500 000	-	2023
- FCPR TANMYA	1,67%	500	1 000,000	1000,000	500 000	-	2023
- Les sables du centre	16,67%	500	100,000	100,000	50 000	-	2005
- FCPR Relance +	1,82%	500	1 000,000	1 000,000	500 000	-	2024
- Fonds d'amorçage " Health Tech Fund "	34,06%	10 000	100,000	100,000	1 000 000	-	2024
- Fonds d'amorçage "CAPITAL'ACT SEED FUND"	43,32%	59 216	100,000	101,325	6 000 032	-	2019-2023-2024
- Société immobilière ECHARIFA (*)	19,00%	23 104	100,000	100,000	3 325 146	(342 901)	2010-2012
Total					11 906 290	(342 901)	

(*) L'exercice 2024 a été marqué par la déconsolidation de la société "Immobilière Echarifa", suite à la baisse du % de détention dans son capital à moins de 20%.

Note 10 : Valeurs immobilisées

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Valeur brute						Amortissements						Provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette
	Début de période	Acquisition	Transfert	Cessions	Mise en rebut	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Transfert	Cessions	Mise en rebut	Fin de période		
Ecart d'acquisition	478 190	-	-	-	-	478 190	272 826	14 669	-	-	-	287 495	-	190 695
Total écart d'acquisition	478 190	-	-	-	-	478 190	272 826	14 669	-	-	-	287 495	-	190 695
Logiciels	720 930	46 450				767 379	634 745	56 930				691 676	-	75 704
Logiciels en cours	66 468	-	2 400	-	-	68 868	-	-	-	-	-	-	36 693	32 175
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations	708 341	84 699	-	-	-	793 040	-	-	-	-	-	-	-	793 040
Total des immobilisations incorporelles	1 495 739	131 148	-	-	-	1 629 287	634 745	56 930	-	-	-	691 676	-	900 919
Terrain	14 117 198	63 553	-	-	-	14 180 751	-	-	-	-	-	-	-	14 180 751
Terrain hors exploitation	250 000	-	-	-	-	250 000	-	-	-	-	-	-	250 000	-
Immeubles	46 850 931	229 196	237 826	-	-	47 317 953	20 620 536	2 302 716	-	-	-	22 923 251	-	24 394 702
Matériel de transport	24 786 971	464 027	-	(241 107)	-	25 009 891	8 848 023	389 078	-	(185 194)	-	9 051 907	-	15 957 984
Equipements de bureau	1 416 520	86 719	2 287	(1 902)	(4 846)	1 498 778	948 130	77 283	(1 639)	(1 831)	(4 383)	1 017 559	-	481 219
Matériel informatique	929 871	69 895	-	-	-	999 766	808 195	84 435	1 620	-	-	894 250	-	105 516
Installations générales	4 619 470	101 977	748	-	-	4 722 196	1 936 733	407 880	19	-	-	2 344 632	-	2 377 564
Autres matériels	391 928	3 667	-	(108 990)	-	286 605	342 164	12 970	-	(108 990)	-	246 143	-	40 461
Matériel de Transport à Statut Juridique Particulier	20 859 189	13 841 292	-	(7 614 055)	-	27 086 425	4 693 409	6 818 475	-	(4 487 205)	-	7 024 678	-	20 061 747
Immobilisations en cours	265 689	5 234 807	(147 306)	-	-	5 353 191	-	-	-	-	-	-	-	5 353 191
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations	352 758	3 419 337	(95 956)	(256 802)	-	3 419 337	-	-	-	-	-	-	-	3 419 337
Total des immobilisations corporelles	114 840 525	23 514 471	(2 400)	(8 222 857)	(4 846)	130 124 893	38 197 188	10 092 836	-	(4 783 220)	(4 383)	43 502 421	250 000	86 372 472
TOTAUX	116 814 454	23 645 619	-	(8 222 857)	(4 846)	132 232 370	39 104 759	10 164 435	-	(4 783 220)	(4 383)	44 481 592	286 693	87 464 085

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 11 : Autres actifs

Le détail des autres actifs est le suivant :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023 (*)
- Charges reportées	1 879 996	1 535 927
- Dépôts et cautionnements versés	136 927	119 482
- Fournisseurs, avances et acomptes	105 267	111 708
- Prêts au personnel	2 389 541	2 053 711
- Personnel, avances et acomptes	120 125	105 394
- Etat, excédent d'impôt sur les sociétés	363 006	362 634
- Etat, crédit de TVA	2 120 581	1 733 811
- Etat, compte d'attente TVA	1 692 909	1 084 620
- Produits à recevoir des tiers	581 723	761 996
- Débiteurs divers	155 294	117 428
- Compte d'attente	40 861	-
- Charges constatées d'avances	907 622	700 248
- Stocks de pièces de rechanges	208 435	203 986
Total brut	10 702 287	8 890 943
A déduire :		
- Provisions	(266 426)	(471 541)
Montant net	10 435 861	8 419 402

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 4-4)

NOTE 12 : Concours bancaires

Ce poste se présente comme suit :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Banques, découverts	361 867	63 237
Total	361 867	63 237

NOTE 13 : Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023 (*)
- Avances et acomptes reçus des clients de leasing	10 605 178	6 869 304
- Clients Amilcar LLD et Nida SA, avances et acomptes	41 312	90 565
- Dépôts et cautionnements reçus	6 000	6 000
Total	10 652 490	6 965 868

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 4-4)

NOTE 14 : Emprunts et dettes rattachées

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Banques locales	260 728 644	206 817 919
- Banques étrangères	58 823 991	65 819 905
- Emprunts obligataires	169 820 000	167 776 840
- Certificats de dépôts	3 500 000	6 500 000
- Dettes de Leasing	20 746 807	13 479 529
<u>Total emprunts</u>	<u>513 619 441</u>	<u>460 394 193</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	1 870 162	2 286 830
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	795 281	803 784
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	11 461 137	11 499 558
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt	(45 255)	(57 156)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>14 081 325</u>	<u>14 533 016</u>
<u>Total</u>	<u>527 700 766</u>	<u>474 927 209</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

NOTE 14 : Emprunts et dettes rattachées (suite)

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
					Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>							
HL 2017/1	20 000 000	3 000 000	-	(3 000 000)	-	-	-
HL 2017/2	25 000 000	3 310 840	-	(3 310 840)	-	-	-
HL 2017/3	40 000 000	11 412 000	-	(5 706 000)	5 706 000	-	5 706 000
HL 2018 SUB	20 000 000	2 780 000	-	(1 390 000)	1 390 000	-	1 390 000
HL 2018/2	30 000 000	7 024 000	-	(3 100 000)	3 924 000	1 962 000	1 962 000
HL 2020/1	15 000 000	6 000 000	-	(3 000 000)	3 000 000	-	3 000 000
HL 2020/2	40 000 000	16 000 000	-	(8 000 000)	8 000 000	-	8 000 000
HL 2020/3	30 000 000	18 000 000	-	(6 000 000)	12 000 000	6 000 000	6 000 000
HL 2021/1 SUB	15 000 000	10 200 000	-	(3 000 000)	7 200 000	4 200 000	3 000 000
HL 2022/1	30 000 000	26 650 000	-	(3 350 000)	23 300 000	17 300 000	6 000 000
HL 2022 SUB	10 500 000	8 400 000	-	(2 100 000)	6 300 000	4 200 000	2 100 000
HL 2023/1	40 000 000	40 000 000	-	(8 000 000)	32 000 000	24 000 000	8 000 000
HL 2023/2 SUB	15 000 000	15 000 000	-	(3 000 000)	12 000 000	9 000 000	3 000 000
HL 2024/01	40 000 000	-	40 000 000	-	40 000 000	32 000 000	8 000 000
HL 2024 SUB	15 000 000	-	15 000 000	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000
<u>Total des emprunts obligataires</u>		167 776 840	55 000 000	(52 956 840)	169 820 000	110 662 000	59 158 000
<u>CREDITS BANCAIRES ETRANGERS</u>							
BAD 4,996 (2013-2023)	5 996 434	71 428	-	(71 428)	-	-	-
BIRD 12 MDT (2015)	12 000 000	5 333 332	-	(1 333 333)	3 999 999	2 666 666	1 333 333
BIRD 8 MDT (2016)	8 000 000	4 000 001	-	(888 889)	3 111 112	2 222 224	888 888
BAD 3 MDT (2016-2025)	3 000 000	857 144	-	(428 572)	428 572	-	428 572
KFW 12 MEUR (2021)	36 211 042	38 469 874	-	(2 959 221)	35 510 653	29 592 211	5 918 442
KFW 5,060 MEUR (2023)	17 088 126	17 088 126	-	(1 314 471)	15 773 654	13 144 712	2 628 942
<u>Total des crédits des banques étrangères</u>		65 819 905	-	(6 995 914)	58 823 991	47 625 813	11 198 178
<u>CREDITS BANCAIRES LOCAUX</u>							
BH 4 MDT (2018-1)	1 925 412	1 205 615	-	(787 427)	418 188	-	418 188
BH 4 MDT (2018-2)	1 928 587	1 208 215	-	(785 952)	422 263	2 600	419 663
BT 3MDT (2018)	1 416 665	1 083 332	-	(333 334)	749 998	416 665	333 334
AMEN 7MDT (2019)	7 000 000	1 725 999	-	(1 725 999)	-	-	-
STB 5MDT (2020-1)	5 000 000	1 250 000	-	(1 000 000)	250 000	-	250 000
STB 5MDT (2020-2)	5 000 000	1 500 000	-	(750 000)	750 000	250 000	500 000
BARAKA 42,5 MDT (2020)	42 500 000	13 316 051	-	(12 237 346)	1 078 705	-	1 078 705
BIAT 40 MDT (2020)	40 000 000	14 000 000	-	(8 000 000)	6 000 000	-	6 000 000
BIAT 0,930 MDT (2020)	930 000	325 500	-	(186 000)	139 500	-	139 500
BIAT 2,6 MDT (2020)	2 600 000	910 000	-	(520 000)	390 000	-	390 000
BIAT 0,361 MDT(2020)	361 000	133 000	-	(76 000)	57 000	-	57 000
BIAT 0,885 MDT (2020)	885 000	315 000	-	(180 000)	135 000	-	135 000

DESIGNATION	Montant du crédit	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
					Solde	Echéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BIAT 1,250 MDT (2020)	1 250 000	460 526	-	(263 158)	197 368	-	197 368
BIAT 0,750 MDT (2020)	750 000	276 316	-	(157 895)	118 421	-	118 421
BIAT 3,254 MDT (2020)	3 254 000	1 198 842	-	(685 053)	513 789	-	513 789
Amen 10 MDT (2021)	10 000 000	6 564 786	-	(1 980 840)	4 583 946	2 401 829	2 182 118
BIAT 25MDT (2021)	25 000 000	15 000 000	-	(5 000 000)	10 000 000	5 000 000	5 000 000
CITIBANK	39 000 000	39 000 000	101 500 000	(99 500 000)	41 000 000	-	41 000 000
ABC	11 000 000	11 000 000	22 000 000	(22 000 000)	11 000 000	-	11 000 000
BIAT 2MDT (2021) Amilcar LLD	2 000 000	1 200 000	-	(400 000)	800 000	400 000	400 000
BTE 5MDT (2022)	5 000 000	3 740 221	-	(945 147)	2 795 075	1 755 875	1 039 200
STB 5MDT (2022)	5 000 000	3 500 000	-	(1 000 000)	2 500 000	1 500 000	1 000 000
ATB 1MDT (2022)	1 000 000	711 864	-	(203 390)	508 475	305 085	203 390
BIAT 25MDT (2022 - 2)	15 000 000	12 626 768	-	(2 487 916)	10 138 852	7 377 973	2 760 879
BIAT 2MDT (2022- 1) Amilcar LLD	1 000 000	750 679	-	(189 021)	561 658	353 182	208 476
BIAT 2MDT (2022- 2) Amilcar LLD	1 000 000	782 514	-	(195 889)	586 625	369 628	216 997
BIAT 2MDT (2022- 3) Amilcar LLD	1 000 000	815 951	-	(203 600)	612 351	386 268	226 083
Crédit BH NIDA	5 780 000	1 605 527	-	(642 227)	963 300	321 073	642 227
Crédit BH 2 NIDA	2 200 000	1 100 002	-	(244 444)	855 558	611 114	244 444
BT 7,5MDT (2023)	7 500 000	6 750 000	-	(1 500 000)	5 250 000	3 750 000	1 500 000
STB 5MDT (2023)	5 000 000	4 500 000	-	(1 250 000)	3 250 000	2 250 000	1 000 000
BARAKA 11 MDT (2023-1)	11 000 000	10 739 677	-	(3 311 707)	7 427 970	3 742 544	3 685 426
BTE 10MDT (2023)	10 000 000	8 519 128	-	(1 777 556)	6 741 572	4 777 688	1 963 884
BARAKA 17 MDT (2023-2)	17 000 000	12 809 423	-	(5 545 818)	7 263 605	1 093 788	6 169 816
BIAT 10MDT (2023 - 1)	10 000 000	10 000 000	-	(1 606 374)	8 393 626	6 627 373	1 766 253
BIAT 10MDT (2023 - 2)	10 000 000	10 000 000	-	(1 625 401)	8 374 599	6 613 631	1 760 968
ATTIJARI 5MDT (2023)	5 000 000	4 750 000	-	(1 000 000)	3 750 000	2 750 000	1 000 000
BIAT 1,5MDT (2023) Amilcar LLD	1 500 000	1 442 983	-	(243 654)	1 199 329	926 601	272 728
AMENBANK 15 MDT (2024)	15 000 000	-	15 000 000	(1 500 000)	13 500 000	10 500 000	3 000 000
AMENBANK 10 MDT (2024)	10 000 000	-	10 000 000	(1 166 667)	8 833 333	6 833 333	2 000 000
BT 10MDT (2024)	10 000 000	-	10 000 000	(1 000 000)	9 000 000	7 000 000	2 000 000
BARAKA 5 MDT (2024)	5 000 000	-	5 000 000	(851 092)	4 148 908	2 560 767	1 588 141
BARAKA 6,75 MDT (2024)	6 750 000	-	6 750 000	(1 528 087)	5 221 913	2 961 232	2 260 680
ATTIJARI 10MDT (2024)	10 000 000	-	10 000 000	(792 351)	9 207 649	7 481 984	1 725 664
BTL 5 MDT (2024)	5 000 000	-	5 000 000	(500 000)	4 500 000	3 500 000	1 000 000
BTE 10 MDT (2024)	10 000 000	-	10 000 000	(254 393)	9 745 607	8 120 264	1 625 343
ATB 5 MDT (2024)	5 000 000	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BIAT 10MDT (2024 - 1)	10 000 000	-	10 000 000	(371 116)	9 628 884	7 991 706	1 637 178
BIAT 10MDT (2024 - 2)	10 000 000	-	10 000 000	(127 114)	9 872 886	8 194 221	1 678 665
BIAT 6MDT (2024-1)	6 000 000	-	6 000 000	-	6 000 000	4 968 244	1 031 756
BIAT 6MDT (2024-2)	6 000 000	-	6 000 000	-	6 000 000	4 616 511	1 383 489
BIAT 8MDT 2024	8 000 000	-	8 000 000	-	8 000 000	6 956 523	1 043 477
BIAT 0,5MDT (2024) Amilcar LLD	500 000	-	500 000	(27 308)	472 692	362 199	110 493
BIAT 1 MDT (2024) Amilcar LLD	1 000 000	-	1 000 000	-	1 000 000	768 594	231 406
AMENBANK 0,82 MDT (2024) Amilcar LLD	820 000	-	820 000	-	820 000	711 325	108 675
<u>Total des crédits des banques locaux</u>		206 817 919	242 570 000	(188 659 275)	260 728 644	141 509 818	119 218 826
<u>Autres emprunts</u>							
Certificats de dépôt	3 500 000	6 500 000	37 000 000	(40 000 000)	3 500 000	-	3 500 000
Emprunt leasing		13 479 529	13 841 292	(6 574 014)	20 746 807	15 810 007	4 936 800
<u>Total des autres emprunts</u>		19 979 529	50 841 292	(46 574 014)	24 246 807	15 810 007	8 436 800
<u>Total général</u>		460 394 193	348 411 292	(295 186 043)	513 619 441	315 607 637	198 011 804

NOTE 15 : Fournisseurs et comptes rattachés

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	1 837 722	1 532 000
- Effets à payer	420 000	350 000
- Factures non parvenues	231	23 750
<u>Sous total</u>	<u>2 257 954</u>	<u>1 905 750</u>
<i>Fournisseurs d'immobilisation</i>		
- Fournisseurs d'immobilisation	1 309 047	24 644
- Fournisseurs, retenue de garantie	471 922	60 863
- Fournisseurs, Assurances décennales	2 651	2 651
<u>Sous total</u>	<u>1 783 620</u>	<u>88 158</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>		
- Factures d'achats de biens de leasing	3 886 065	434 691
- Effets à payer	78 605 615	68 390 665
<u>Sous total</u>	<u>82 491 680</u>	<u>68 825 357</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>86 533 254</u>	<u>70 819 265</u>

NOTE 16 : Autres passifs

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
		(*)
- Personnel, rémunérations dues	1 050	1 448
- Personnel, provisions pour congés payés	497 442	422 445
- Personnel, autres charges à payer	1 100 000	1 050 000
- Etat, retenues sur salaires	272 020	260 863
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	496 365	383 722
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	3 700	20 972
- Etat, contribution conjoncturelle	543 789	617 057
- Etat, contribution sociale de solidarité	714 136	768 528
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider	696 578	3 214 326
- Etat, autres impôts et taxes à payer	257 199	613 679
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	13 559	11 007
- Etat, TVA à payer	1 134 576	1 631 683
- CNSS	660 179	626 131
- CAVIS	102 987	98 403
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	106 531	84 203
- Actionnaires, dividendes à payer	4 358	2 604
- Créiteurs divers	237 983	239 246
- Prestataires Assurances	37 843	-
- Diverses Charges à payer	737 213	788 456
- Produits constatés d'avance	2 667 171	2 605 689
- Provisions pour risques et charges	1 400 046	840 046
<u>Total</u>	<u>11 684 725</u>	<u>14 280 509</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 4-4)

NOTE 17 : Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de Amilcar LLD		
- Dans le capital	10 500	10 500
- Dans les réserves	45 903	31 614
- Dans le résultat	12 787	14 289
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de NIDA SA		
- Dans le capital	10 753 725	10 753 725
- Dans les réserves	5 094 578	3 827 856
- Dans le résultat	1 484 422	1 283 100
	17 401 915	15 921 084

NOTE 18 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Capital social (A)	55 000 000	55 000 000
- Réserve légale (B)	5 500 000	5 011 083
- Réserve spéciale pour réinvestissement	10 887 979	7 887 979
- Réserve pour fonds social	64 972	43 380
- Actions propres (D)	-	(404 890)
- Complément d'apport	12 810	10 532
- Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	-	1 042 891
- Résultats reportés	15 798 625	9 763 611
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	87 264 387	78 354 585
Résultat net des sociétés intégrés	14 135 653	14 280 220
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	-	82 255
Part revenant aux intérêts minoritaires	(1 497 209)	(1 297 389)
Résultat consolidé de l'exercice (1)	12 638 444	13 065 086
Total des capitaux propres avant affectation (E)	99 902 831	91 419 671
Nombre d'actions (2)	10 967 934	10 925 248
Résultat par action (1) / (2) (C)	1,152	1,196

(A) Le capital social s'élève au 31 décembre 2024, à D : 55.000.000 composé de 11.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 25 avril 2023, a autorisé le conseil d'administration de la société à racheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans à partir de la date de cette assemblée.

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2023	74 752	404 890
Cession de la période	(74 752)	(407 169)
Complément d'apport		2 279
Solde au 31 décembre 2024	-	-

Au 31 décembre 2024, HL ne détient plus de ses actions propres.

(E) Voir tableau de mouvements ci-joint :

NOTE 18 : CAPITAUX PROPRES (suite)

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 31 DECEMBRE 2024
(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	Réserve pour fond social	Dividendes reçus des filiales	Actions propres	Complément d'apport	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2022	55 000 000	4 472 033	4 887 979	810 773	778	393 934	(404 891)	10 532	8 627 131	7 977 572	81 775 841
Affectation approuvée par l'A.G.O du 25 Avril 2023		539 050	3 000 000		200 000	(393 934)			2 302 080	(5 647 195)	-
Affectations des résultats des filiales				232 118					2 098 259	(2 330 377)	-
Subventions reçues									22 666		22 666
Amortissement des subventions									(8 950)		(8 950)
Dividendes versés sur le bénéfice de 2022									(3 300 000)		(3 300 000)
Encaissement de dividendes sur actions propres									22 426		22 426
Prélèvement sur fonds social					(157 397)						(157 397)
Résultat de l'exercice 2023										13 065 086	13 065 086
Solde au 31 décembre 2023	55 000 000	5 011 083	7 887 979	1 042 891	43 380	-	(404 891)	10 532	9 763 611	13 065 086	91 419 671
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30 Avril 2024		488 917	3 000 000		200 000				6 514 576	(10 203 493)	-
Affectations des résultats des filiales				82 255					2 779 338	(2 861 593)	-
Subventions reçues									(4 835)		(4 835)
Amortissement des subventions									(9 111)		(9 111)
Dividendes versés sur le bénéfice de 2023									(4 400 000)		(4 400 000)
Sortie du périmètre de société mise en équivalence				(1 125 146)					1 125 146		-
Encaissement de dividendes sur actions propres									29 901		29 901
Prélèvement sur fonds social					(178 408)						(178 408)
Cession d'actions propres							404 891	2 279			407 169
Résultat de l'exercice 2024										12 638 444	12 638 444
Solde au 31 décembre 2024	55 000 000	5 500 000	10 887 979	-	64 972	-	-	12 810	15 798 625	12 638 444	99 902 831

NOTE 19 : Intérêts et produits assimilés de leasing

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Intérêts de leasing	80 220 602	73 054 193
- Intérêts de retard	1 892 860	2 286 678
- Préloyer	74 713	105 813
- Frais de dossier	545 843	501 021
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	420 308	482 023
- Frais de rejet	671 603	685 864
<u>Total des produits</u>	<u>83 825 929</u>	<u>77 115 592</u>
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	932 475	1 122 630
Intérêts de retard antérieurs	70 589	80 008
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(1 955 288)	(1 451 507)
Intérêts de retard	(39 964)	(85 802)
<u>Variation des produits réservés</u>	<u>(992 188)</u>	<u>(334 671)</u>
<u>Total des intérêts et des produits de leasing</u>	<u>82 833 740</u>	<u>76 780 921</u>

NOTE 20 : Revenus des opérations de location longue durée

L'analyse des revenus des opérations de location longue durée se présente ainsi :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Location longue durée	13 286 802	11 591 830
- Plus values de cession du matériel de transport	1 948 235	2 426 806
- Moins values de cession du matériel de transport	-	(137 206)
- Remboursement des assurances sur les épaves	12 500	177 063
<u>Total</u>	<u>15 247 537</u>	<u>14 058 493</u>

NOTE 21 : Revenus des opérations de location opérationnel

Les revenus des opérations de location opérationnel s'analyse ainsi :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Revenu de loyer	5 138 774	4 727 383
- Revenu de charges de service	1 174 915	1 037 125
- Revenu autres services	988 197	1 024 360
- Revenu Facilities	631 413	575 900
<u>Total</u>	<u>7 933 299</u>	<u>7 364 768</u>

NOTE 22 : Intérêts et charges assimilées

Les charges financières se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Intérêts des emprunts obligataires	17 384 737	17 946 181
- Intérêts des crédits des banques locales	23 597 394	20 157 168
- Intérêts des crédits des banques étrangères	4 424 715	3 506 662
- Intérêts des crédits de leasing	1 727 812	1 114 158
- Intérêts des autres opérations de financement	487 908	1 024 110
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	811 913	734 623
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>48 434 479</u>	<u>44 482 903</u>
- Intérêts des comptes courants	27 764	22 789
- Autres charges financières	(1 743)	19 356
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>26 021</u>	<u>42 145</u>
<u>Total général</u>	<u>48 460 500</u>	<u>44 525 049</u>

NOTE 23 : Coût des opérations de location longue durée

Le coût des opérations de location longue durée s'analyse ainsi :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Dotations aux amortissements du parc automobile	6 818 475	5 805 219
- Achats de pièces de rechange	805 143	765 170
- Primes d'assurances	1 371 134	1 209 892
- Remboursement assurances	(1 324 818)	(1 188 596)
- Entretiens	1 488 299	1 472 461
- Vignettes	190 067	175 007
<u>Total</u>	<u>9 348 299</u>	<u>8 239 153</u>

NOTE 24 : Coût des opérations de location opérationnelle

Le coût des opérations de location opérationnel s'analyse ainsi :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Nettoyage Batiment	66 652	51 816
- Service Sécurité	221 538	155 316
- Maintenance Batiment	210 520	220 481
- Steg Espace Commun	79 076	76 312
- Travaux et services à la demande	303 166	310 431
<u>Total</u>	<u>880 952</u>	<u>814 356</u>

NOTE 25 : Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Dividendes	81 362	62 071
- Plus values sur cession des titres immobilisés	-	65 565
- Plus values sur cession des actions	186 652	-
- Plus values sur cession des titres SICAV	4 523	16 231
- Revenus des comptes créditeurs	315 187	308 729
- Revenus des certificats de dépôt	465 801	865 177
- Moins values sur cession des titres SICAV	(1 194)	-
- Moins values sur cession des titres cotés	(24 029)	-
- Plus values latentes sur titres SICAV	-	1 727
<u>Total</u>	<u>1 028 303</u>	<u>1 319 500</u>

NOTE 26 : Autres produits d'exploitation

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Produits locatifs	42 587	40 559
- Commissions d'assurance	42 128	75 448
- Récupération dégâts et produits des prolongations	380 267	112 776
- Quote part subvention d'investissement	19 811	19 461
- Autres produits d'exploitation	-	26 246
<u>Total</u>	<u>484 793</u>	<u>274 491</u>

NOTE 27 : Charges de personnel

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Salaires et complément de salaires	12 356 388	11 481 795
- Cotisations de sécurité sociales	2 099 747	1 946 115
- Autres charges sociales	702 908	687 608
<u>Total</u>	<u>15 159 043</u>	<u>14 115 519</u>

NOTE 28 : Dotations aux amortissements

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	56 930	44 112
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	3 274 362	3 250 923
- Dotations aux amortissements d'écart d'acquisition	14 669	14 669
- Dotations aux résorptions des charges à répartir	19 742	-
<u>Total</u>	<u>3 365 702</u>	<u>3 309 703</u>

NOTE 29 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Achat de matières et fournitures	1 171 739	1 019 621
<u>Total des achats</u>	<u>1 171 739</u>	<u>1 019 621</u>
- Locations	71 885	137 193
- Entretien et réparations	161 816	198 626
- Primes d'assurances	454 057	351 197
- Etudes, recherches et services extérieurs	14 744	14 714
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>702 502</u>	<u>701 730</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	537 028	594 699
- Publicités, publications, relations publiques	506 047	539 181
- Déplacements, missions et réceptions	275 829	235 378
- Frais postaux et de télécommunications	338 425	303 731
- Services bancaires et assimilés	277 741	249 746
- Autres	951 254	820 830
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>2 886 323</u>	<u>2 743 565</u>
- Rémunération du président du conseil d'administration	160 000	160 000
- Rémunération du comité d'audit	25 000	25 000
- Rémunération du comité de risques	25 000	25 333
- Prime du comité d'investissement	22 500	22 500
- Jetons de présence	148 750	153 125
<u>Total des charges diverses</u>	<u>381 250</u>	<u>385 959</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	364 289	328 338
- T.C.L	251 853	230 706
- Droits d'enregistrement et de timbres	77 461	67 897
- Autres impôts et taxes	26 388	42 341
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>719 991</u>	<u>669 282</u>
- Transfert de charges	(10 983)	(11 384)
<u>Total général</u>	<u>5 850 823</u>	<u>5 508 772</u>

NOTE 30 : Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	7 230 237	7 965 733
- Dotations aux provisions collectives	312 928	1 203 988
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(5 543 748)	(8 141 048)
- Dotation aux provisions additionnelles	220	-
- Créances abandonnées	32 479	454 852
- Créances radiées	-	6 356 239
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	-	(5 936 048)
- Reprises des agios réservés suite à la radiation de créances	-	(420 191)
- Encaissement sur créances radiées	(227 413)	(19 859)
<u>Total</u>	<u>1 804 703</u>	<u>1 463 665</u>

NOTE 31 : Dotations nettes aux autres provisions

Le détail des dotations nettes aux autres provisions est le suivant :

	<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciations des immobilisations	36 693	-
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres cotés	4 677	55 037
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres de participations	342 901	-
- Dotations aux provisions pour divers risques et charges	560 000	100 000
- Dotations aux provisions pour dépréciations des comptes d'actifs	54 049	47 227
- Redressement fiscal	-	439 994
- Reprises sur provisions pour divers risques et charges	-	(439 994)
- Reprises sur provisions pour dépréciations des comptes d'actifs	(120)	(2 081)
- Reprise sur provision pour dépréciation des actions cotées	(121 883)	(9 906)
- Reprise sur provision des titres de participations	-	(127 500)
<u>Total</u>	<u>876 317</u>	<u>62 777</u>

NOTE 32 : Autres pertes ordinaires

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Moins values sur cession d'immobilisations	-	122 754
- Mise en rebut d'immobilisations corporelles	464	1 193
- Pénalités	8 083	14 988
- Autres	387	2 391
<u>Total</u>	<u>8 934</u>	<u>141 325</u>

NOTE 33 : Autres gains ordinaires

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	115 742	149 190
- Apurement de comptes	2 473	3 647
- Autres	76 505	51 721
<u>Total</u>	<u>194 719</u>	<u>204 558</u>

Note 34 : Encaissements reçus des clients

		31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Clients et comptes rattachés en début de période	+ Note 6	44 785 543	47 889 779
- Clients et comptes rattachés en fin de période	- Note 6	(52 812 839)	(44 785 543)
- Clients, autres créances en début de période	+ Note 6	296 008	57 607
- Clients, autres créances en fin de période	- Note 6	(315 060)	(296 008)
- Autres Clients, avances et acomptes reçus en début de période	- Note 13	(90 565)	(102 338)
- Autres Clients, avances et acomptes reçus en fin de période	+ Note 13	41 312	90 565
- Autres Clients en début de période	+ Note 7	4 419 288	2 256 950
- Autres Clients en fin de période	- Note 7	(5 398 370)	(4 419 288)
- Clients avances et comptes reçus en début de période	- Note 13	(6 869 304)	(6 457 206)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+ Note 13	10 605 178	6 869 304
- Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnées en début de période	+ Note 6	622 318	176 921
- Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnées en fin de période	- Note 6	(458 695)	(622 318)
- Dépôts et cautionnements reçus en début de période	- Note 13	(6 000)	(6 000)
- Dépôts et cautionnements reçus en fin de période	+ Note 13	6 000	6 000
- Produits constatés d'avance en début de période	- Note 6	(3 661 552)	(3 518 643)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+ Note 6	3 027 194	3 661 552
- TVA collectée		75 811 283	70 870 223
- TVA collectée sur avances et acomptes		(608 290)	(48 540)
- Revenus bruts de l'exercice (loyers)	+ Note 6 & 19	376 513 704	351 113 930
- Revenus bruts de l'exercice (loyers AMILCAR)	+ Note 20	13 286 802	11 591 830
- Revenus bruts de l'exercice (loyers NIDA)	+ Note 21	7 933 299	7 364 768
- Autres produits d'exploitation	+ Note 19, 21 & 26	4 090 120	4 335 890
- Créances radiées	- Note 30	-	(6 356 239)
- Créances abandonnées	- Note 30	(32 479)	(454 852)
- Encours financiers radiés	+ Note 4	-	1 320 881
- Consolidation	+ Note 6	-	(28 265)
- Encaissement sur créances radiées		227 413	-
- Plus/Moins values sur relocation	- Note 6	(1 192 628)	(2 024 636)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+ Note 6	366 697	646 196
- Cessions anticipées d'immobilisations	+ Note 6	13 918 648	17 373 763
Encaissements reçus des clients		484 505 025	456 506 282

NOTE 35 : Décaissements pour financement de contrats de leasing

		31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Fournisseurs de leasing en début de période	+ Note 15	68 825 357	77 523 710
- Fournisseurs de leasing en fin de période	- Note 15	(82 491 680)	(68 825 357)
- Investissements en Immobilisations destinées à la location	+ Note 6	375 951 266	337 574 244
- TVA sur Investissements	+	63 760 686	59 201 079
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+ Note 16	-	5 500
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	- Note 16	-	-
Investissements dans les contrats de leasing		426 045 629	405 479 177

NOTE 36 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel

		31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Avances et acomptes au personnel en début de période	- Note 11	(105 394)	(92 512)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+ Note 11	120 125	105 394
- Avances et acomptes aux fournisseurs en début de période	- Note 11	(111 708)	(109 652)
- Avances et acomptes aux fournisseurs en fin de période	+ Note 11	105 267	111 708
- Dépôts & cautionnements en début de période	- Note 11	(119 482)	(120 556)
- Dépôts & cautionnements en fin de période	+ Note 11	136 927	119 482
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+ Note 15	1 905 750	1 457 317
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	- Note 15	(2 257 954)	(1 905 750)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+ Note 16	1 448	1 648
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	- Note 16	(1 050)	(1 448)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+ Note 16	422 445	326 155
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	- Note 16	(497 442)	(422 445)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+ Note 16	1 050 000	650 000
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	- Note 16	(1 100 000)	(1 050 000)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+ Note 16	260 863	393 751
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	- Note 16	(272 020)	(260 863)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+ Note 16	383 722	655 928
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	- Note 16	(496 365)	(383 722)
- C.N.S.S en début de période	+ Note 16	626 131	665 392
- C.N.S.S en fin de période	- Note 16	(660 179)	(626 131)
- CAVIS en début de période	+ Note 16	98 403	116 996
- CAVIS en fin de période	- Note 16	(102 987)	(98 403)
- Personnel, charges sociales sur congés à payer début de période	+ Note 16	84 203	65 195
- Personnel, charges sociales sur congés à payer fin de période	- Note 16	(106 531)	(84 203)
- Diverses Charges à payer en début de période	+ Note 16	788 456	803 437
- Diverses Charges à payer en fin de période	- Note 16	(737 213)	(788 456)
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	+	1 068 594	803 439
- Remboursements sur prêts au personnel	-	(732 764)	(558 350)
- TVA, payée sur biens et services	+	1 686 332	786 373
- Charges de personnel	+ Note 27	15 159 043	14 115 519
- Autres charges d'exploitation	+ Note 23,24 et 29	9 261 599	8 757 062
- Impôts et taxes	- Note 29	(719 991)	(669 282)
- Charges à répartir	+ Note 11	138 165	72 898
<u>Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</u>		<u>25 138 230</u>	<u>22 763 020</u>

NOTE 37 : Intérêts payés

		31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Frais d'émission d'emprunts	+ Note 11	1 037 558	881 992
- Intérêts courus sur certificat de dépôt en début de période	- Note 14	(57 156)	(63 359)
- Intérêts courus sur certificat de dépôt en fin de période	+ Note 14	45 255	57 156
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+ Note 16	20 972	8 167
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	- Note 16	(3 700)	(20 972)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+ Note 14	11 499 558	10 557 021
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	- Note 14	(11 461 137)	(11 499 558)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+ Note 14	3 090 615	2 700 328
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	- Note 14	(2 665 443)	(3 090 615)
- Intérêts et charges assimilées	+ Note 22	48 460 500	44 525 049
- Différence de change sur emprunts	Note 14	-	5 487
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	- Note 22	(811 913)	(734 623)
<u>Intérêts payés</u>		<u>49 155 108</u>	<u>43 326 072</u>

NOTE 38 : Impôts et taxes payés

		31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	+ Note 16	3 214 326	1 355 322
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	- Note 16	(696 578)	(3 214 326)
- Etat, contribution conjoncturelle en début de période	+ Note 16	617 057	-
- Etat, contribution conjoncturelle en fin de période	- Note 16	(543 789)	(617 057)
- Etat, contribution sociale de solidarité en début de période	+ Note 16	768 528	438 552
- Etat, contribution sociale de solidarité en fin de période	- Note 16	(714 136)	(768 528)
- Etat, crédit d'impôt sur les sociétés en début de période	- Note 11	(362 634)	(309 517)
- Etat, crédit d'impôt sur les sociétés en fin de période	+ Note 11	363 006	362 634
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+ Note 16	613 679	296 256
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	- Note 16	(257 199)	(613 679)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+ Note 16	11 007	8 478
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	- Note 16	(13 559)	(11 007)
- TVA payée		11 248 141	8 984 620
- Dettes fiscales en début de période	+ Note 16	-	1 298 023
- Dettes fiscales en fin de période	- Note 16	-	-
- Impôts et taxes	+ Note 29	719 991	669 282
- Contribution Conjoncturelle		543 789	617 057
- Contribution sociale de solidarité		714 136	768 528
- Impôts sur les bénéfices		6 573 540	6 156 609
<u>Impôts et taxes payés</u>		<u>22 799 305</u>	<u>15 421 247</u>

NOTE 39 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

		<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+ Note 10	131 148	68 663
- Investissements en Immobilisations corporelles	+ Note 10	9 913 028	8 367 091
- Fournisseurs d'immobilisation en début de période	+ Note 15	88 158	172 115
- Fournisseurs d'immobilisation en fin de période	- Note 15	(1 783 620)	(88 158)
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>8 348 714</u>	<u>8 519 711</u>

NOTE 40 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

		<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Cessions d'immobilisations corporelles	+ Note 10	3 439 637	3 831 306
- Mises en rebut d'immobilisations corporelles	+ Note 10	464	1 193
- Pertes suite à la mise en rebut d'immobilisations corporelles	- Note 32	(464)	(1 193)
- Moins value sur cessions d'immobilisations	- Note 20 et 32	-	(259 960)
- Remboursement des assurances sur les épaves	+ Note 20	12 500	177 063
- Produits nets sur cessions d'immobilisations	+ Note 20 et 33	2 063 977	2 575 996
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>5 516 114</u>	<u>6 324 405</u>

NOTE 41 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

		<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Titres acquis au cours de l'exercice	+ Note 8	3 000 012	3 000 020
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>		<u>3 000 012</u>	<u>3 000 020</u>

NOTE 42 : Dividendes et autres distributions

		<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Dividendes	+ Note 18	4 400 000	3 300 000
- Encaissement de dividendes sur actions propres	- Note 18	(29 901)	(22 426)
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	+ Note 16	2 604	1 222
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	- Note 16	(4 358)	(2 604)
- Prélèvements sur fonds social	+ Note 18	178 408	157 397
<u>Dividendes et autres distributions</u>		<u>4 546 754</u>	<u>3 433 590</u>

NOTE 43 : Contrôle fiscal

Au cours de l'exercice 2024, la Société Hannibal Lease a fait l'objet d'une vérification fiscale préliminaire portant sur l'impôt sur les sociétés et la contribution sociale de solidarité au titre de l'exercice 2018 ainsi que les acomptes provisionnels de l'exercice 2019. Un avis de redressement a été notifié à la société en Novembre 2024 et ayant pour effet de lui réclamer un complément d'impôts et taxes de 2.713.262 DT dont 1.356.631 DT de pénalités.

Le coût fiscal de ladite vérification est estimée à la somme de 723.537 DT, le reliquat du montant principal, à savoir 633.094 DT est relatif aux acomptes provisionnels qui seront imputés sur l'impôt sur les sociétés des exercices ultérieurs et le montant des pénalités sera probablement annulé et ce, dans le cadre de l'amnistie prévue par le Loi de Finances de l'année 2025.

La société a formulé, dans les délais, son opposition quant aux résultats de la vérification fiscale.

Jusqu'à la date d'arrêtée des comptes, l'administration fiscale n'a pas encore notifié sa position quant aux arguments présentés par la société.

A l'état actuel des choses, Hannibal Lease a constitué les provisions requises permettant de couvrir les risques rattachés à ce redressement.

NOTE 44 : Évènements postérieurs à la clôture

Les présents états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 27 Mars 2025. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2024

Messieurs les actionnaires du Groupe Hannibal Lease

I- Rapport sur l'audit des états financiers consolidés**Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe Hannibal Lease qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2024, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers consolidés, arrêtés par le conseil d'administration du 27 mars 2025, font apparaître un total du bilan de 754.237.848 DT, un bénéfice net de 12.638.444 DT et une trésorerie positive à la fin de la période de 21.689.169 DT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Dépréciation des créances

Risque identifié

En tant qu'établissement financier, la société Hannibal Lease est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Il en résulte une exposition de la société concernant le risque d'insolvabilité de ses clients qui l'oblige à distinguer ses actifs du bilan et du hors bilan en actifs « courants » et actifs « classés ». Les actifs classés doivent obéir à des règles spécifiques en matière de comptabilisation des provisions et des produits comptabilisés mais non encaissés.

Au 31 décembre 2024, les créances s'élèvent à 661.543 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 44.470 KDT et les agios réservés ont atteint 4.599 KDT.

La société comptabilise les provisions sur créances de leasing dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, sont remplis. Ces critères sont décrits dans la note 4-3-2 des états financiers consolidés.

Compte tenu de l'exposition de la société au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir d'entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la société, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la société repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nos travaux ont consisté à :

- Rapprocher la situation des engagements aux données comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;

- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ; et
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées.

Observation

Nous attirons l'attention sur la situation décrite au niveau de la note aux états financiers « Contrôle fiscal », qui décrit les faits liés à la vérification fiscale préliminaire subi par Hannibal Lease et portant sur l'impôt sur les sociétés et la contribution sociale de solidarité au titre de l'exercice 2018 ainsi que sur les acomptes provisionnels de l'exercice 2019.

A la date du présent rapport, les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours et sur la base des informations disponibles, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.

En couverture des risques éventuels liés à ce contrôle, la société a constaté les provisions jugées nécessaires.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion du groupe

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 27 mars 2025.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes dans le rapport de gestion du groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du groupe semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si les dirigeants sociaux ont l'intention de liquider une ou plusieurs sociétés du groupe ou de cesser leurs activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des sociétés du groupe à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier

prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ; et
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés.

Tunis, le 04 avril 2025

Les commissaires aux comptes

Société DATN

DELTA CONSULT

Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Tarek SAHLI

Said MALLEK